VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 27 MARS 1918 — No. 20

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :
[illegible] Manitoba
42 [illegible] PROVENCHER
SAINT-B[illegible]CE - MANITOBA
Té[illegible] : Main 3377

BONNE ENTENTE

Le révérend Dr Duval, de Winnipeg, vient de réclamer sa place dans le bataillon des mange-français de la page éditoriale du Free Press.

Il ne faut pas s'en étonner.

Bien au contraire. Il eut été surprenant qu'il n'en fut pas ainsi.

Onctueux et mielleux, il se présente à nous comme un ami, dans les veines duquel coule du sang français.

Il est sympathique et respectueux, et c'est les yeux humblement tournés vers la terre qu'il en appelle à Dieu pour témoigner de son désir de paix et d'unité nationale.

Vieux chat enfariné!

Nous n'entreprendrons pas de suivre le savant docteur dans le labyrinthe où il veut écarter ses lecteurs, avant de leur présenter son dernier tableau : Sa haine profonde du catholicisme.

Son argumentation est tortueuse, remplie de fausses idées, mensongère et hypocrite.

Sous le manteau de la fraternité du sang, il voudrait nous couper la langue.

Sous la protection du nom de Dieu dont il se dit le disciple, il voudrait vouer aux gémonies la papauté et la hiérarchie catholique de ce pays.

Il faudrait croire ensuite que c'est en soufflant ainsi sur le feu des passions religieuses de ses congénères, que l'on établira dans ce pays le régime de la Bonne-Entente.

Permettez-nous d'abord, doux et conciliant docteur, de vous poser quelques questions.

Quand et combien de fois, vous, qui êtes si fier de proclamer l'existence de sang français dans vos veines, avez-vous, depuis la daté néfaste de 1890, élevé la voix pour la défense de l'enseignement français au Manitoba?

N'avez-vous pas, au contraire, toujours été un fervent soutien de tous les francophobes qui depuis ce jour n'ont cherché le pouvoir et la gloire, que par la guerre sourde et sans merci, contre l'enseignement de notre langue à l'école?

Comment expliquez-vous la mentalité d'un homme, qui comme vous, né de parents français, non-seulement ne ressent aucune douleur à la passation de lois tendant à empêcher les enfants de son sang à apprendre leur langue maternelle, mais bien plus, se range du côté de l'ennemi, lui donne aide et concours, et l'encourage à continuer son oeuvre de destruction?

Vraiment, monsieur le docteur, vous avouerez que votre sang français doit être bien évaporé, car évidemment il ne peut plus remonter jusqu'aux fibres du coeur.

Croyez-bien cependant que si vos veines se dessèchent, les nôtres au contraire se gonflent toujours de plus en plus, et s'avivent d'une chaleur patriotique, que la persécution et les défections semblables aux vôtres, ne feront que fortifier.

Vous prenez Dieu à témoin de la pureté de vos intentions.

Mais comment donc, grand Dieu! Expliquez-vous votre conduite, vous ministre du Seigneur, quand vous approuvez non seulement par votre soumission, mais par vos paroles et vos actes, les lois antireligieuses qui ont chassé Dieu de l'école et qui défendent sous peine d'amendes et pertes d'octroi, aux commissaires et aux maîtres d'école, d'enseigner la prière aux enfants?

Vous êtes chrétien; vous croyez donc au Christ et à la redemption du monde par sa divine Croix.

Vous croyez à sa souveraineté temporelle et spirituelle; vous croyez à sa toute-puissance; vous croyez à la vie future, à la récompense des justes, au châtiment des méchants, puisque vous êtes vous-même, un ministre du Seigneur.

Comment donc pouvez-vous expliquer, que non-seulement vous permettez que l'on enlève la croix des murs de l'école, que l'on défende aux enfants de faire une prière à Dieu pendant les heures de classe, mais même que vous encouragez cette législation impie et essentiellement contraire aux principes de votre propre religion?

Du haut de votre tribune, vous prétendez attirer les hommes vers Dieu; mais vous trouvez juste et bon, que l'on éloigne de la pensée et du coeur de l'enfant sur les bancs de l'école, toute idée et tout respect de ce même Dieu, mort sur la croix pour vous et vos enfants, comme pour nous et les nôtres.

Vous n'hésitez pas non plus, vous, ministre du Seigneur, à vous servir de langage de bas étage, pour qualifier la noble maternité de la mère Canadienne-française.

N'avez-vous aucun respect pour la mémoire de votre propre mère, et votre fanatisme ignorant vous empêche-t-il de jeter les yeux sur votre propre famille?

Oui, révérend monsieur, nos mères Canadiennes-françaises ont eu des familles nombreuses.

Plaise à Dieu, qu'il en soit ainsi encore longtemps.

Ces mères nous les vén[ér]ons. Elles ont fait la force de notre nationalité. Ce sont elles qui en ont assuré la grandeur. Ce sont elles qui vous bravent et vous empêcheront à jamais, d'écraser le peuple français au Canada.

Il faudra autre chose que la réflexion saugrenue d'un goujat, pour enlever la couronne de gloire qui ceint leurs fronts, et le manteau d'honneur qui couvre leurs nobles personnalités.

Ministre du Seigneur, votre charité vous pousse à vous faire l'écho de rumeurs absurdes, et à couvrir de votre paternité, l'accusation grosse que contre certains membres de notre clergé qui auraient conseillé à nos compatriotes de faire des enfants qui prendront plus tard les terres des anglais qui se feront tuer au front.

Ce que vous dites là, est une lâcheté.

Nous vous mettons au défi de le prouver.

Votre épitre n'est qu'une longue harangue, pour vous permettre de jeter tout le blâme du malaise qui existe dans le pays actuellemnt, sur le dos du clergé catholique.

Allez-y, mon ami, rassassiez-vous, vous n'avez jamais fait autre chose de toute votre vie.

L'attaque contre les catholiques vous a toujours tenu à coeur plus que le salut des âmes.

L'église catholique en a déjà vu d'autres et elle ne s'en portera pas plus mal.

Autant vaudrait pour vous, essayer à ronger de l'acier, que de vouloir ébranler ses fondements.

Vous le savez et c'est ce equi vous fait mal et vous exaspère.

Mais laissez-nous vous dire, que si vous croyez amener la bonne-entente par ces attaques continuelles, vous faites erreur grandement.

Toutes vos menaces perfides ne nous feront pas peur.

Elles ne feront que grandir la résistance de nos compatriotes.

Le Canadien-français veut, non-seulement parler sa langue chez lui, à la maison, mais il veut l'enseigner à ses enfants sur les bancs de l'école.

C'est son droit, et c'est pour ce droit naturel qu'ont les peuples, petits comme grands, que la guerre se fait actuellement.

Quand vous nous niez ce droit au Canada, vous démentez vos propres principes de guerre.

Le Canadien-fançais, malgré ses fautes—et qui n'en a pas?—est profondément chrétien et catholique.

Il veut Dieu chez lui et à l'école.

Il ne croit pas à la seule autorité de la loi humaine, pour diriger les populations dans la voie droite de l'honneur et de la justice.

Le frein moral est le seul, qui d'après lui, puisse empêcher l'homme de tomber dans l'abime.

La conscience est le seul levier qui puisse le relever quand il tombe.

L'enfant sans Dieu, est un pauvre malheureux que l'on relègue au niveau de la petite bête.

Tous vos sermons du haut de la chaire seront impuissants à tourner le coeur de l'enfant vers Dieu, quand vous aurez chassé ce même Dieu de l'école, et que vous aurez enseigné à cet enfant, dans son bas-âge, que l'étude des animaux et des plantes est plus importante que la connaissance de la loi divine.

Cet enfant, devenu homme se moquera de vous et de votre doctrine.

Il faudra un miracle de la toute puissance de Dieu, pour briser l'écorce d'ignorance dont vous l'aurez couvert, et que vous ne pourrez jamais, par vos propres forces et votre seule intelligence, lui enlever.

La religion catholique enseigne que cette terre n'est qu'un passage pour une vie meilleure, la seule vraie et éternelle.

Le Canadien-français croit en cette doctrine.

Il veut que cette foi soit inculquée dans le coeur de ses enfants.

Allez frapper au coeur du plus méchant de nos compatriotes, et vous verrez que cette pensée l'étreint, et que malgré ses misères personnelles, il croit et veut que ses enfants croient.

De quel droit voulez-vous lui arracher cette croyance?

Vous y croyez vous-même, puisque vous l'enseignez.

Si vous n'y croyez pas, qu'êtes-vous donc?

La difficulté aujourd'hui au Canada, est toute là.

Les Canadiens-français ne demandent rien autre chose.

Pour eux, c'est la question la plus importante, et quand vous leur refusez cette concession, vous leur paraissez plus criminels que si vous leur enleviez la vie.

Il serait facile à la majorité de ce pays de ramener l'ordre et la concorde.

Mais non, vous ne le voulez-pas.

Périsse la patrie! plutôt que vos préjugés anti-français et anti-catholiques.

Le peuple Canadien-français est de tout coeur avec la cause des alliés.

Le nombre de nos soldats qui se sont enrôlés volontairement, malgré les injures et les insultes à notre race, en est une preuve évidente.

Les délégués de la France qui nous ont visités, le savent et le comprennent.

Qu'il y ait un certain nombre de nos chefs, qui soient contre l'envoi de nos troupes en Europe; nous ne le nions pas.

Ils ne sont pas les seuls du reste à le penser; ils sont peut-être les seuls cependant à le dire ouvertement.

Malgré tous vos efforts, vous ne réussirez pas à jeter sur notre nationalité tout le blâme de cette prétendue apathie.

Nous accuserons, et nous accusons aujourd'hui la majorité de ce pays de n'avoir pas voulu faire son devoir, au moment où l'Empire demandait le concours de tous ses enfants.

Si quelques uns parmi nous sont aliés trop loin, dans leur cri de haine contre tout ce qui est anglais, ils ont été continuellement encouragés et aidés dans leur travail, par les politiciens qui contrôlent le pouvoir dans les provinces anglaises.

Les lois scolaires de l'Ontario et de l'Ouest ont gelé l'enthousiasme de nos populations.

Les représentants de notre race qui ont voulu demander à nos compatriotes d'entrer quand même dans le mouvement mondial, se sont heurtés à des coeurs meurtris par l'insulte et la provocation.

Au lieu de chercher un terrain d'entente, l'on a continuellement cherché à accumuler les obstacles.

L'on ne peut ouvrir un journal anglais, sans y trouver l'insulte et la menace sous toutes les formes et sous toutes les couleurs.

La campagne de presse ne se fait pas aujourd'hui contre les ennemis de l'Empire; elle est dirigée principalement contre les Canadiens-français.

Il semblerait qu'on veut les forcer à se mettre en mauvaise posture vis-à-vis l'Angleterre, la France et leurs alliés.

On veut les empêcher de faire leur devoir.

Pourquoi?

Pour les étouffer plus sûrement si l'on peut, la guerre finie.

Il est inutile de dire, que nous séparons de ce que nous appelons la majorité, cette noble armée d'héroiques soldats Britanniques, dont nous saluons le mérite avec admiration.

Nous séparons aussi cette pléiade d'anglais, hommes et femmes qui silencieusement et admirablement travaillent jour et nuit pour le bien être et le confort des soldats des ailiés et leurs familles. Ils ont notre respect.

Nous croyons que, comme nous, ils souffrent de la honteuse campagne de haine qui est conduite par les démagogues de toutes les races; demagogues qui n'ont d'autres ambitions que la satisfaction de leurs étroits préjugés.

Joseph BERNIER.

M. L'ABBE GAGNON

Le départ de M. l'abbé Gagnon, pour Saint-Adolphe, est vivement regretté par la population de Saint-Boniface.

Son dévouement à la jeunesse et aux malades, son zèle vraiment sacerdotale lui avait conquis l'estime et le respect des citoyens de Saint-Boniface.

Nous lui souhaitons longue vie et ministère fructueux dans la nouvelle paroisse qu'il va maintenant administrer.

LES JESUITES AU CHAMP D'HONNEUR

Parmi les Jésuites français, missionnaires dans les pays les plus sauvages et les plus lointains, sept cent cinquante rentrèrent en août 1914, en France dont ils avaient été chassés, pour se battre comme volontaires. Sur ces 750, 112 ont été tués, 20 faits prisonniers et 48 blessés gravement. Il en reste 528 en service actif, et sur ces 528, 490 ont été décorés, soit de la légion d'honneur (27) soit de la croix de guerre (439) ou d'autres décorations. Quel parti, quel groupe, cercle, loge ou société dans le monde entier peut présenter à nos yeux éblouis un palmarès come celui de la Société de Jésus? Songez-y : parmi les survivants de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, *quatre-vingt-treize pour cent sont décorés!*

Et après cela, il y aura encore des fous pour dire et écrire que la soumission au Pape empêche d'être un bon patriote! !

(Dédié aux quotidiens anglais de Winnipeg). F. D.

ASSOCIATION D'EDUCATION

(La Liberté)

Nous avons attiré l'attention des nôtres, la semaine dernière, sur l'importance de seconder l'Association d'Education dans ses efforts de documentation. Pour agir il faut connaître son champ d'action, autrement on marche à l'aveugle. Les nôtres répondront donc avec fidélité, malgré qu'il puisse leur en coûter un peu, aux demandes d'informations du secrétaire de l'Association. Il ne faut ici qu'un peu de bon vouloir.

Mais nous avons autre chose à demander, et, cette fois, c'est plus difficile, puisqu'il s'agit d'y mettre un peu d'argent. Mais le temps est venu où il va falloir y aller de ce sérieux, on nous résigner à languir et peut-être à faire le pas qui suit la langueur: la mort nationale. Nous n'exagérons rien, nous ne faisons aucune figure de langage, la lutte pour conserver notre entité nationale ne se fera pas sans une dépense d'argent assez considérable, et comme le grand nombre des nôtres sont à la campagne, ce sont nos bons cultivateurs qui devront faire la grosse part. Ils le peuvent sans l'ombre d'un doute et sans beaucoup d'efforts; mais le gros point noir à l'horizon national, c'est qu'ils ne sont pas convaincus de cette nécessité, et on ne donne d'argent que mus par une conviction solide.

L'Association a-t-elle besoin d'argent?

Oui, et si elle ne réussit pas à se le procurer elle devra mourir d'inanition comme sont morts tous nos comités volontaires de colonisation, en dépit du bon vouloir véritable de quelques-uns de leurs promoteurs,—nous pouvons ajouter en dépit de la générosité réelle de quelques unités.

Il nous faut des maîtres et maîtresses diplômés pour tenir nos écoles ouvertes; pour arriver aux diplômes il faut une longue préparation, et elle coûte cher. Aider quelques jeunes gens et quelques jeunes personnes à décrocher ces diplômes est donc oeuvre essentiellement nationale. L'exrcice 1917-1918 a coûté à l'Association, de ce chef, $850.00. Cette année, l'Association voudrait aider une quinzaine de candidats et candidates, et pour cela il lui faudra à peu près $2,500. Sans doute, il s'agit de prêts, mais pour prêter, surtout à longue échéance, il faut avoir.

—Mais, vont dire quelques-uns des nôtres, aider quinze candidats et candidates, c'est beaucoup; ne pourrait-on pas se contenter de moins?

—Si nous voulons mourir, faute d'instituteurs, libre à nous de nous abstenir, mais si nous voulons vivre, il va falloir y aller de ce nombre au moins, et encore faut-il avouer que nous serons en perte. Et voici comment,—ce n'est pas compliqué, tous vont comprendre notre explication.

A notre connaissance, vingt-sept jeunes filles ont quitté l'enseignement en 1917. Qui pourrait les blâmer? Ces jeunes personnes s'établissent. Si nous ajoutons seulement trois à ce nombre pour tenir compte du manque de renseignements, nous nous trouvons en perte de 30 instituteurs pour 1917. En supposant que l'Association réussisse à en faire entrer quinze dans le corps scolaire, nous resterons quand même avec un déficit, et ce déficit, se répétant d'année en année, il est facile de voir ce que sera la fin.

L'Association a vu là le plus pressant danger. Elle veut y remédier et elle compte sur la coopération des nôtres pour lui aider à donner la solution voulue à ce problème angoissant. Les gros cultivateurs de nos bonnes paroisses où, grâce à Dieu, tout va bien, se désintéresseront-ils des centres plus faibles où tout est exposé à aller moins bien? Ce sont les avant-postes qu'il ne faut pas laisser tomber, si nous voulons conserver notre expansion, car les nôtres n'iront pas là où le français ne pourra pas être enseigné.

Encore une fois, le problème peut être assez facilement résolu si les nôtres des vieilles paroisses veulent nous donner un coup de main vigoureux: nous y comptons.

Nous allons continuer à étudier ce problème chaque semaine pendant quelques semaines au moins. Ceux que la chose peut intéresser voudront bien suivre notre exposé; il donnera la réponse à bon nombre de questions qu'on pose, un peu partout, sur le compte de l'Association.

Nous nous rendons compte qu'il y a certains inconvénients à mettre notre action devant le public, mais il y en a aussi de très considérables à ne pas recevoir l'appui nécessaire, faute de comprendre l'action de l'Association d'Education. Nous nous efforcerons de concilier les deux chose sdans toute la mesure de notre pouvoir.

LE LANGAGE DU BON SENS

Il ne nous arrive que trop souvent le chagrin, avec le scandale, de voir certains organes de la presse canadienne de langue anglaise trahir sans vergogne, le langage du bon sens, quand il s'agit des revendications canadiennes-françaises ou à propos des exigences de l'unité nationale au Canada. Personne ne saurait donc s'étonner de ce que nous saluions avec joie un cas d'exception, fort louable, à ce régime malheureux, et rendions hommage à la clairvoyance comme à la loyauté du confrère anglais qui s'en est assuré le crédit.

Il s'agit ici du Chronicle de Québec. Après avoir déjà, depuis quelques semaines, saisi plusieurs occasions favorables de faire des avances notables en faveur d'une meilleure entente entre les deux grands éléments ethniques de la population canadienne, il vient de donner de son bon vouloir en ce sens une nouvelle preuve qu'on ne peut dédaigner.

Dans son numéro du 15 mars, en premier-Québec, il se porte spontanément à la défense des Canadiens français, insultés avec brutalité, en pleine législature ontarienne, par M. Ferguson, député de Grenville, grand chef orangiste et ministre des Terres de la Couronne pour la province voisine. Le journal anglais de Québec dit proprement son fait au triste sire qui eût le cynisme de déclarer, en sa qualité officielle, et pour justifier ses récents règlements draconiens à l'encontre de la colonisation canadienne-française, "qu'il ne désire plus de colons canadiens-français en Ontario que d'Allemands ou d'Autrichiens".

La protestation du Chronicle est vigoureuse et concluante, contre ce qu'il appelle "l'insulte brutale et apparemment gratuite de M. Ferguson à toute une classe de notre population nationale, d'aussi bons Canadiens que l'insulteur". Nous nous bornerons à citer quelques pasages saillants de cette verte réprimande. Mieux que les commentaires que nous en pourrions faire, ils établissent combien les Anglais clairvoyants et justes commencent le bien fondé des griefs que nous à sentir profondément eux-mêmes formulons contre les insulteurs et persécuteurs impénitents de la race française, au sein des majorités anglo-saxonnes qui la jalousent.

" "La chose dont nous aurions à l'heure actuelle, dit le Chronicle, le plus pressant besoin, en ce pays, c'est une loi qui ferait une offense criminelle, sous peine des plus fortes, amendes pour tout écrivain ou home public de soulever le cri de race ou de faire avancés tendant à exciter les préjugés nationaux, en cultivant la haine, le mépris ou le ridicule contre l'une de nos nationalités. C'est déjà, besogne assez mauvaise, de la part d'irresponsables semeurs de discorde que de mettre en péril notre paix nationale par de sottes déclarations; la chose devient impardonnable quand c'est un ministre en office qui se rend coupable de pareilles gaffes. Le premier ministre de la province soeur ne devrait pas un instant tarder à désolidariser son gouvernement des affirmations faites par M. Ferguson."

Disons, en passant, au Chronicle que l'expérience acquise de la mentalité et des procédés du gouvernement Hearst ne permet guère d'espérer que le Premier Ministre ontarien aura suffisamment d'esprit de justice et de noble courage pour désavouer son campagne, avec la même franchise et la même netteté que M. le Principal Peterson a su le faire récemment à l'égard de son subalterne Nicholson, de l'Université McGill. Ces derniers vivaient en province de Québec, le milie[illegible]able décidément plus favora[illegible] actes chevaleresques, voire [illegible]titudes de simple équité. [illegible] n'en voulons d'autre preuve que la fière initiative prise par notre confrère anglais de Québec à l'appui de quelques-unes des réclamations légitimes des Canadiens français outragés par leurs partenaires de langue anglaise, et conséquemment au service des intérêts les mieux compris de l'unité canadienne comme aussi au maintien de l'influence britannique en Amérique. De ce geste simple, mais honorable et salutaire, on cherche en vain la répétition, jusqu'ici, dans tous les organes de l'opinion anglo-protestante des autres provinces du Canada.

"Tout Canadien, dit encore le Chronicle, possède l'indiscutable droit d'établir son foyer dans n'importe quelle partie de la Confédération qu'il le désire: et ni M. Ferguson ni personne autre ne peut l'empêcher de le faire, aussi longtemps qu'il se conforme aux lois et qu'il se suffit. Pourquoi l'honorable ministre ne décréterait-il pas tout de suite que pour avoir droit d'habiter l'Ontario il faut être membre en règle de l'ordre des Orangistes?...

"Le Canada est présentement engagé dans une guerre qu'on prétend faire au nom des minorités contre les ambitions des classes privilégiées ou des peuples de proie. Il est malheureux, pour le moins dire, que cette seule Province (Ontario) particulière paraisse s'obstiner dans la pratique des mêmes abus pour la destruction desquels des milliers de nos fils ont versé leur sang... Si les propos de M. Ferguson ont été corectement rapportés, nous n'hésitons pas à dire que cette politique idiote (long-eared statemanship) est plus qu'une menace pour le Canada.."

Voilà une opinion anglaise qu'il est bon de ne point perdre de vue. Elle prouve que la vérité finit toujours par reconquérir ses droits, et que les excès des persécuteurs de la race française finiront bien par reconguérir ses droits, et que les excès des persécuteurs de la race française finiront bien par ouvrir les yeux aux moins obstinés de ceux qui y trouvaient d'abord plaisir ou profit. Ce sera le cas du plus grand nombre, parmi nos compatriotes de langue anglaise, nous en sommes persuadés. S'ils en viennent à voir les choses sous leur véritable jour, ainsi que le Chronicle y semble enclin, il travailleront, avec tous les esprits sincères et les coeurs patriotiques, à faire cesser un régime de terreur, et de démence, qui se traduit dans les faits encore plus que dans les mots, ainsi que le Chronicle, à sa vive surprise, l'apprenait du Croisé, naguère. Et alors, l'unité canadienne pourra revoir de beaux jours.

SOMERSET, Man.

Après une douloureuse et longue maladie, M. Raphael Lemieux, rendait son âme à Dieu, dimanche 17 mars. Dans la 58ème année de son âge et après 35 ans de vie au Manitoba, M. Lemieux laisse à Somerset le souvenir d'une vie bien remplie, d'une carrière pleine de succès et d'un caractère parfaitement Chrétien. Né à Saint-Urbain de Chateaugay, le 20 septembre 1860, M. Lemieux émigra au Manitoba, il y a environ 35 ans, pour y coloniser et s'établir. Fermier modèle dans toute l'acception du mot, le regretté défunt sut par son industrie et son économie bien entendues, se faire une situation très enviable à tous points de vue et après avoir établi sa famille dans des conditions avantageuses et supporté avec la patience la plus admirable les souffrances les plus aigues, il a quitté cette terre avec la consolation d'avoir enrichi l'Eglise de Somerset d'une donation insigne. Nous apportons à la famille éplorée l'expression de nos plus vives sympathies. M. Lemieux laisse pour pleurer sa perte, sa veuve et 9 enfants. La sépulture a eu lieu au cimetière de Somerset mardi dernier 19 mars, et par sa nombreuse assistance la population a dignement témoigné de son respect pour le souvenir du défunt. Qu'il repose en paix.

Communiqué.

ABDUL-HAMID

Abdul-Hamid, le sultan déposé de Turquie, vient de mourir des suites d'une pneumonie, à Brousse, en Asie-Mineure, où il était interné depuis huit ans. Par les massacres qui signalèrent son règne, il laissera dans l'histoire une trace sanglante. On l'appelait le Sultan Rouge. Ce nom lui restera. Il disparaît—coïncidence tragique—au cours de la plus effroyable des guerres, une guerre provoquée par le monarque néfaste qu'il accueillit à Stamboul comme un ami précieux, qu'il présenta à son peuple comme tel et qui conduit aujourd'hui ce peuple à sa perte à travers une véritable boucherie.

Un diplomate de grande valeur eut pendant un certain temps une action réelle et beinfaisante sur Abdul-Hamid. Ce fut notre ambassadeur à Constantinople. M. Constans, qui sut contrecarrer, à maintes occasions, des suggestions perfides qui venaient d'outre-Rhin. Mais il est des destinées et rien ne pouvait retenir le Sultan Rouge sur la pente criminelle où il s'était laissé entraîner. Au reste, farouche et cruel, il était, paraît-il, aussi dur envers lui-même qu'envers autrui. On raconte que, menacé à un certain moment du cancer des fumeurs, il rougit un fer au feu et l'appliqua stoïquement sur la plaie, à la gorge. Il narra un jour le fait à M. Constans, qui se plaignait devant lui d'une douleur, et lui dit tranquillement "Pourquoi ne faites-vous pas comme moi?" A une autre occasion, souffrant d'une dent, il saisit une petite tenaille à portée de sa main et arracha la dent avec violence.

Mais cette force de caractère ne l'empêchait pas d'être peureux. Car cet être impitoyable, qui fit périr des milliers d'Arméniens, avait peur—peur de ceux qui s'approchaient de lui, peur de son ombre. Aussitôt monté sur le trône—après la déposition de son frère Mourad, frappé de folie—il s'enferma dans le palais d'Yldiz, qu'il fit entourer de hautes murailles et de casernes, ne se montrant jamais, faisant dire le "selamlik" tous les vendredis devant le palais même et ne se risquant dans les rues de Stamboul qu'une fois par an, pour se rendre à la mosquée, et se faisant accompagner à cette occasion par des forces considérables. Il voyait des assassins partout! Cette peur tenace, effrante, le tint haletant jusqu'au dernier jour de son règne, à cette minute suprême où, à la tête d'une délégation, Essad pacha vint lui annoncer sa déposition par l'Assemblée nationale. Sentant bien que tout était perdu, il dit avec soumission : "Que la volonté d'Allah s'accomplisse!", et ne retrouva son énergie que pour crier: "Jurez-moi, oh! jurez-moi qu'aucun de vous n'attentera à mes jours!" Et, suppliant, il demanda qu'on ne l'éloignât pas de Stamboul, qu'on ne l'exposât pas à la vue des passants. Il indiqua comme lieu de séjour un palais voisin, ajoutant qu'il connaissait un passage secret et couvert qui y conduisait par les jardins d'Yldiz. Et il redemanda avec instance qu'on ne le fit pas traverser les rues. Tandis qu'il parlait et implorait, ses vieilles mains, longues et décharnées, tremblaient...

Son règne, qui avait duré vingt-trois ans, avait été marqué par la guerre désastreuse contre les Russes et le démembrement de l'empire ottoman, placé sous le contrôle des puissances... Ses riches-

(A suivre sur la 3ème page)

RURAL MUNICIPALITY OF

DE SALABERRY

School District of Levis No. 1005

Notice is hereby given that By-Law No. 1 of the School District of Levis No. 1005, which has been passed by the Trustees of the said School District, will be submitted to a vote of the ratepayers of the said School District entitled to vote thereon at the time and place hereinafter mentioned. The object of the said By-Law is to authorize the Trustees of the said School District to borrow the sum of two thousand and five hundred dollars at the rate of seven per cent per annum, payable in fifteen yearly annual instalments, for the purpose of erecting a new school house.

A vote of the electors entitlde to vote thereon, will be taken on Saturday, the 13th day of April 1918, beginnig at the hour of five o'clock in the forenoon and closing at the hour of five o'clock in the afternon of the same day at the school house of Levis. on section 18 in Township 5 Range 3, East, ni Manitoba.

The Reeve will be at the office of the Secretary-Treasurer at St. Pierre, Manitoba, on the 8th day of April 1918, at the hour of one o'clock in the afternoon to apoint persons to attend at the Polling place, and also at the final summing up of the votes by the Secretary-Treasurer.

The Secretary-Treasur of the said Municipality shall be at his office in St. iPerre, on Monday the 15th day of April 1918, at hour of one o'clock in the afternoon to sum up the numbers of votes given for and against the said By-Law.

Dated at St. Pierre, Manitoba the 8th day of March 1918.

PAUL CHENARD,
Secretary-Treasurer.
Municipality of De Salaberry.

18—20.

Résultats désastreux possibles des maladies des femmes.

Beau cas de complète guérison entre cent autres par les PILULES ROUGES.



Mme JOS. RIVEST

Les maladies des femmes, lorsqu'elles ne sont pas prévenues ou prises à point, causent d'ordinaire les pires désordres dans l'organisme. Telles fillettes, pourtant bien constituées et robustes, deviennent maladives, amaigries, faibles, nerveuses et sont en proie aux pires migraines et à toutes sortes de troubles lors du changement qui s'opère en elles à l'époque de la croissance. Elles ne se rendent pas compte que leur sang a absolument besoin d'être purifié et régénéré pour faire disparaître les palpitations de coeur, les étourdissements, les vomissements, pour régler leur digestion et le fonctionnement de leurs intestins, et elles laissent souvent le mal prendre de telles proportions que les médecins même les plus capables et les plus consciencieux échouent et finissent par conseiller l'hôpital, le repos absolu ou un traitement tellement dispendieux qu'un grand nombre n'osent même pas y songer.

Pourtant, si elles savaient qu'il existe un remède absolument efficace, apportant le soulagement dans tous les cas, dans un délai plutôt court, et à des prix étonnamment abordables, elles se hâteraient d'en profiter.

Disons en toute sincérité qu'un très grand nombre de femmes connaissent ce remède et ont confiance aux Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, parce qu'elles ont été immédiatement soulagées ou radicalement guéries.

Et ce que nous avançons là est si loin d'être exagéré que les témoignages les plus enthousiastes et les plus sincères nous parviennent tous les jours.

"Je tiens à affirmer publiquement "toute la reconnaissance que je dois "aux Pilules Rouges de la Compagnie "Chimique Franco-Américaine, car je "leur attribue mon entière guérison. "Depuis l'âge de douze ans, je souf-"frais continuellement de violents "maux de tête et de douleurs dans le "dos et à l'abdomen. A force de souf-"frir, j'étais devenue méconnaissable, "les traits tirés, pâle, les yeux chan-"gés et terriblement maigre. J'endu-"rais de telles douleurs internes que "je pouvais à peine marcher. Périodi-"quement j'avais tellement mal à la "tête que j'étais obligée de m'enfer-"mer dans ma chambre. J'étais aussi "sujette aux indigestions, palpita-"tions, étourdissements, bourdonne-"ments dans les oreilles, échauffe-"ments continuels des mains et des "pieds. A venir jusqu'à il y a quatre "ans, j'avais consulté quatre méde-"cins, et tous les quatre m'avaient "enseigné l'hôpital comme dernière "ressource. C'est alors qu'on m'avi-"sa d'écrire au médecin de la Compa-"gnie Chimique Franco-Américaine "pour avoir son avis, et c'est grâce "au traitement qu'il me prescrivit et "aux Pilules Rouges si je suis revenue "en parfaite santé. Je pèse aujour-"d'hui cent soixante livres, mon teint "est excellent, je ne souffre plus du "tout et je me sens très robuste. Je "fais tous mes travaux de ménage, ce "dont j'étais incapable. C'est aux "Pilules Rouges seules que j'attribue "cette heureuse transformation. J'en "ai pris régulièrement, j'en prends "encore, j'en ai continuellement et je "ne saurais trop les recommander."

MME JOSEPH RIVEST,
Saint Côme, Comté de Joliette, P.Q.

CONSULTATIONS GRATUITES.— Le docteur E. Simard, qui a étudié en Europe, sous les Drs DeVos et Capelle, les maladies des femmes, donne des consultations gratuites au No 274 rue St-Denis, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les femmes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c, une boîte, $2.50 six boîtes. Elles ne sont jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules, jamais au 100; chaque boîte porte à un bout le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine limitée et un numéro de contrôle. Refusez toute substitution. Lorsque vous demandez des Pilules Rouges, n'acceptez jamais un autre produit que l'on vous recommanderait comme étant aussi bon. Défiez-vous des colporteurs; les Pilules Rouges ne sont jamais vendues de porte en porte.

Si vous ne pouvez vous procurer les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles dans votre localité, écrivez-nous, nous vous les enverrons sur réception du prix.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE (limitée), 274, rue St-Denis, Montréal.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

ABDUL-HAMID

(Suite de la 2ème page)

ses finirent par tomber sous le marteau du commissaire-priseur. On se souvient de la vente de ses bijoux à Paris : riches tabatières, aigrettes, coffrets précieux, coupes, tasses à café minuscules et charmantes, dont une en diamant relevé d'or et d'un travail exquis, sa propre tasse, eût ravi Théophile Gautier...

Grandeur et décadence! Et il meurt au lendemain de la prise de Bagdad et du retour de Jérusalem aux chrétiens! S'il a pratiqué le crime, il a connu aussi le châtiment.

Ludovic FERT.

AU CLUB "LE CANADA"

Ainsi qu'il avait été annoncé la semaine dernière, la partie de cartes de vendredi dernier a été remplacée par une causerie du R. P. Turquetil sur les Esquimaux qu'il évangélise à Chesterfield Inlet, à 400 milles au nord de Port Nelson, depuis six ans.

Ceux qui n'ont pas entendu le R. P. Turquetil raconter les expériences de sa vie dans les steppes glacées du cercle boréal ne se font pas une idée de ce qu'ils ont manqué. Jamais, peut-être, sujet plus intéressant, à cause de sa nouveauté, n'a été traité ici. Le R. P. Turquetil, d'autre part, sait dire les choses avec tant de charme, qu'on a un double plaisir à assister à ses intéressantes causeries.

A la séance du Club "Le Canada" le dévoué missionnaire s'étendit particulièrement sur les us et coutumes des tribus dont il a entrepris la conversion, illustrant les détails qu'il fournissait en se costumant dans les jolis et chauds vêtements de peaux de caribou que portent, été comme hiver, les indigènes et tous ceux qui habitent ces froides régions. Il exhiba aussi un magnifique crucifix d'ivoire travaillé par une de ses ouailles, montrant de quel talent naturel sont douées ces peuplades primitives.

Une quête faite à l'issue de la causerie a raporté au bon père la somme de $15.10. M. l'abbé Bertrand, curé de St-Eustache, adressa quelques paroles à la fin de la soirée pour exprimer, au nom de l'auditoire, le plaisir et l'intérêt qu'avait créés chez chaque personne présente les explications absolument inédites du vaillant missionnaire.

Il est question pour le cercle dramatique du club, composé de jeunes gens des deux sexes, de donner prochainement une séance de gala dont la partie principale consistera en une interprétation de certains passages du Cid de Corneille.

Les parties de cartes reprendront au club le vendredi 4 avril, à l'heure habituelle, 8 h. 30 du soir. A la première partie, il y aura en outre un programme récréatif d'un genre tout spécial et qui intéressera de façon toute particulière les messieurs, bien que la présence des dames sera néanmoins très indispensable. L'orchestre des jeunes Rignold fournira de la musique.

Communiqué.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.



LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute pesonne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'État disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Aberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

CANADA

L'Impôt sur le Revenu
Les Formulaires y relatifs
Sont maintenant disponibles
Les déclarations sont à déposer le 31 mars au plus tard

La loi fédérale d'impôt sur le Revenu vous requiert de remplir au plus tard le 31 Mars 1918, un ou plusieurs des cinq Formulaires réglementaires. Afin de bien faire comprendre au public ce qui lui est demandé, des explications concernant chacun des formulaires sont données ci-après. Lisez avec attention, procurez-vous ensuite, pour les remplir exactement, trois exemplaires du formulaire s'appliquant à votre cas. Répondez de manière complète et exacte à toutes les questions. Les déclarations fausses entranient **une amende de $10,000 ou un emprisonnement de dix mois, ou encore les deux peines réunies.**

Particuliers—Toute personne célibataire, et toutes veuves ou tous veufs sans enfant à leur charge, dont le revenu atteint $1,500 ou davantage, ont à remplir le formulaire T1. Toutes autres personnes dont le revenu atteint $3,000 ou davantage, emploient le même formulaire. Quand le revenu provient de dividendes, les titres canadiens et étrangers sont à énumérer séparément. Ne complétez que les pages 1, 2 et 3. N'inscrivez rien sur la page 4. Les associations, comme telles, n'ont point à faire de déclaration, mais chacun des particuliers qui en font partie ont cette obligation.

Les Corporations et Societés anonymes, quelles que soient leur origine et organisation, paieront la contribution normale sur le revenu en excès de $3,000. Usez du Formulaire T2—et indiquez en détail les sources de revenu. Fournissez aussi un état financier: Sous "Réductions," inscrivez le détail des sommes versées au Fonds Patriotique, à la Croix Rouge Canadienne et à d'autres Fonds de guerre sanctionnés.

Les Fondés de pouvoir, exécuteurs testamentaires, administrateurs et liquidateurs usent du Formulaire T3. Sont à fournir de pleins détails sur la répartition du revenu afférent à chaque propriétaire distinct, de même que le détail des sommes distribuées. Un formulaire séparé est à remplir pour chaque propriétaire.

Les Patrons ont à adopter le Formulaire T4 pour citer les noms de tous leurs employés et le montant des salaires, primes commissions et autre rémuneration qu'ils ont touchés en 1917, pourvu que l'ensemble des sommes ainsi reçues par chacun atteigne $1,000 ou davantage.

Liste des actionnaires de Sociétés anonymes—Sur le Formulaire T5, les Sociétés fourniront un état de toutes primes et de tous dividendes versés à ceux de leurs actionnaires demeurant au Canada en 1917, avec indication de la personne à qui le paiement a été fait et du montant qu'elle a touché.

Dans chaque cas, les chiffres doivent s'appliquer au revenu de 1917—Tous les Formulaires sont à déposer le 31 mars au plus tard, faute de quoi, **une amende de $100 par jour de retard peut être imposée.**

En ce qui concerne les Formulaires T1 et T2, gardez un exemplaire du Formulaire complété et deposez les deux autres chez l'Inspecteur des contributions de votre District. Pour ce qui est des Formulaires T3, T4 et T5, gardez un exemplaire et déposez les deux autres chez le commissaire des contributions, Département des Finances, Ottawa.

Les Formulaires sont à la disposition des intéressés chez les Inspecteurs des contributions de District et dans les Bureaux des postes des principaux centres.

Toutes les lettres et tous le documents adressés par la voie postale à l'inspecteur des contributions doivent être affranchis

Département de Finances, Ottawa, Canada

5F

De ce que le Canada ait été l'un des derniers pays à adopter l'impôt sur le revenu il ne faudrait pas croire que ce projet ait été impopulaire à Ottawa ou qu'il ait été introduit à regret. Jusqu'à présent notre pays avait pu tant bien que mal—selon l'Acte Spécial du Revenu pour la Guerre, 1915—subvenir à ses énormes dépenses militaires au moyen d'emprunts domestiques, de taxes diverses d'un surcroît des douanes et des droits de régie. Mais devant l'augmentation exorbitante et constante des besoins militaires, il est de nouveau forcé d'ouvrir de nouvelles sources de revenus.

Toute personne non mariée, toute veuve ou veuf sans enfant, jouissant d'une revenu de $1,500 et plus, et toute autre personne jouissant d'un revenu de $3,000 et plus, tombent sous le coup de ce nouvel impôt. Reste à chacun d'examiner ses conditions particulières et d'en remplir les obligation avant le 31 de mars. Autrement il devient passible d'amende. D'ailleurs n'insistons pas, tout vrai patriote saura remplir son devoir comme il convient.

PAQUES

Programme du chant et musique à être exécuté par le choeur de la cathédrale de Saint-Boniface aux fêtes de Pâques 1918:

Entrée (Orgue)—Prelude ... D. Ivry
Messe—Messe en l'honneur de Sainte Rose a deux voix d'hommes .... Edwardo Bottigliero
Kyrie, Gloria, Sanctus, Agnus
Credo—Chant Gregorien harmonisé .. .. J. B. Mazingue
Offertoire (Heac Dies—Choeur ... . Victor Hammerel
Elévation—Orgue .... Alex. Guilmant
Sortie (March)—Orgue ..... Edgar
VEPRES SOLENNELLES—Tons irréguliers :
Entrée—Orgue .... A. Hollins
SALUT SOLENNEL :
O Salutaris—Choeur ...... M. Vogt
Regina Coeli—Choeur .... Oreste Ravanello
Tantum Ergo—Choeur .. Th. Dubois
Laudate Dominum—Choeur .. Plaint Chant
Sortie—Orgue .... Amb. Thomas
Organiste : J. E. R. Pepin.
Directeur : Paul Salé.

LE MOT IGNORANCE

Plus d'un écrivain nous a parlé de la constitution politique et administrative imposée au Canada en 1791 par lord Dorchester et le second Pitt alors principal ministre de George III, et tous emploient cette expression : "Les Canadiens n'ayant que peu ou pas d'éducation, ignoraient la portée de la mesure constitutionnelle", ce qui, à mes yeux, est une monstruosité; de plus, elle ne rend pas du tout l'idée que ces auteurs veulent nous faire comprendre. Le mot est malheureux, il manque de vérité; il est affligeant aussi en ce qu'il blesse tout un peuple.

Ces écrivains ont, avec justesse, le sentiment que les Canadiens n'avaient jamais connu le régime parlementaire, mais alors pourquoi ne pas le dire? L'éducation politique faisait défaut. Voilà le mot précis, au lieu que le terme "éducation" planté tout nu dans la phrase signifie autre chose et se trouve par conséquent à former undésaccord avec l'intention bien visible de ces historiens.

D'après le dictionnaire, le mot "éducation" exprime politesse, savoir-vivre, urbanité, gens bien élevés. Quant à "instruction" chacun le saisit dans son plein sens.

Les Canadiens étaient parfaitement éduqués. Ils n'avaient rien du bas peuple de l'Europe. Peu de colonies ont été favorisées autant que la nôtre sous le rapport de la conduite des individus, des moeurs douces, et agréables, comme des bienséances sociales. Les témoignages à cet égard abondent, on en ferait un long chapitre.

Voici l'explication du mot mal venu. Les Anglais couvrent tout avec "éducation" les dépêches de Dorchester étant rédigées en sa langue on a pris le mot tel qu'il se présentait.

Je sais bien qu'un homme qui possède une éducation parfaite est nécessairement instruit, mais on peut avoir une bonne éducation et être aussi peu lettré que la belle noblesse de France.

Sous la plume de Dorchester il faut traduire par "éducation politique", autrement on inflige aux Canadiens un blâme immérité.

Sans éducation politique nous étions en effet, à cause de l'ancien régime français et par suite de (prudente et sage) continuation sous le drapeau britannique,, de 1760 à 1790. Il failait une nouvelle génération pour adopter une chose aussi nouvelle que l'assemblée législative.

Entrons dans l'esprit du temps. En 1791 nous n'avions pas d'éducation politique mais nous n'étions pas sans instruction en ces matières, ah! non, et la preuve c'est que nos hommes, fils de ceux de 1760, ont glorieusement fait leur entrée dans l'arène parlementaire de 1792.

A peine la première séance fût-elle ouverte que l'incapacité des membres anglais se manifesta. Les Canadiens avaient réponse à tout. Le Château sanctionnait leur manière de voir parce qu'elle était, de point en point, conforme à l'esprit de la constitution. Les Anglais du Canada avaient, les premiers, sollicité la création d'une assemblée législative, mais ils n'avaient guère étudié la constitution britannique, comme le faisaient les Canadiens.

A la même date s'ouvrait la législature du Haut-Canada par un embrouillamini complet, en l'absence d'aucun député instruit dans la politique. La Chambre se plaça humblement entre les mains du greffier Baldwin (un nom prédestiné) qui savait conduire les débats.

Lisez les discours de nos hommes politiques de 1792 à 1794, durée du premier parlement, vous serez surpris de leurs connaissances constitutionnelles qui dénotent un grand fonds d'étude, de la méthode, des méditations, une adresse extraordinaire à ne point s'écarter du droit conféré par la constitution et à suivre les us et coutumes reçus en Angleterre. Chaque fois qu'un député anglais commettait un écart, la leçon arrivait pour le corriger. On voit que Montesquieu et Delalme surtout servaient de guides, car c'étaient les deux oracles en cette matière que l'on invoquait à Londres et même à Paris—en pleine révolution.

Oui, ils avaient l'éducation sociale nos hommes, Papineau, le père Bédard, Lothbinière, Panet, etc., mais de plus l'instruction politique, cependant leur éducation ou pratique était nulle en cela, n'ayant jamais eu occasion de mettre en oeuvre ce qu'ils avaient acquis par l'étude. Du côté des Anglais des deux Canadas, l'étude et la pratique manquaient à la fois. Pourtant le mot ignorance est appliqué aux Canadiens!

Je dis que les discours de 1792 et 1794 sont des produits de sience certaine provenant des livres en vogue, cependant notre surprise est grande en les lisant aujourd'hui. Nous sommes en 1918 et nous avons perdu la touche de 1792.

A cette époque, Pitt et Dorchester nous donnaient un gouvernement tel que l'Angleterre le possédait. La plus jolie fille du monde ne peut faire davantage. On était loin de la constitution qui nous régit après cinq quarte de siècle de luttes et de misères pour arriver à la formuler. Les principes des orateurs de 1792 paraissent singuliers en face des nôtres, tant on a refait la partie administrative de la politique.

Le roi avait dans ses attributions tous les revenus du pays et ne rendait compte aux Chambres que de certains item des dépenses. Il nommait ses ministres; il n'y avait pas de premier ministre sous ce titre; il les changeait, un par un, à son gré, et composait toujours son cabinet de gens qu'il choisissait dans les deux partis politiques. Bien entendu que ces hauts fonctionnaires étaient "au service du roi" et responables à lui seul. Nous avons changé tout cela disait Molière.

Personne n'avait encore songé au système qui domine à présent et qui s'est formé avec lenteur de 1843 à 1870, savoir: le gouvernement responsable aux Chambres.

Or, donc, l'instruction politique des députés canadiens était supérieure à celle des marchands anglais des deux Canadas, et quant aux peuples anglais, écossais ou canadien, ceux-là sont hors de question.

L'histoire nous enseigne que, dès l'heure où l'on nous confia des portefeuilles, les Canadiens ne furent pas des ministres sans conséquence, ni en aucun temps depuis.

Alors, que veulent dire ces paroles qu'on nous a appliquées autrefois : "pas d'éducation, ignorants la portée des votes politiques"? C'est doublement faux puisque notre éducation sociale, était excellente et que nos hommes publics jouissent d'une instruction bien plus vaste et mieux ordonnée que celle des Anglais de notre entourage.

N'allons plus, en traduisant de travers tel ou tel document historique prêter le flanc aux attaques ou plutôt revêtir d'une confirmation un mot mal entendu.

N'a-t-on pas vu un cas semblable à ce texte de Dorchester? Il est dans le rapport de Durham en 1838. Reste à savoir si ce mot éducation veut dire éducation sociale, éducation politique, instruction générale.

Tout de même lord Durham épouse notre idée de mettre l'administration de la colonie entre nos mains, tant colons anglais que canadiens de vielle souche.

J'irai jusqu'à dire que la première lueur du gouvernement responsable a jailli, en Angleterre, de l'idée ci-dessus qui éclate avant tout dans le rapport de Durham. Les réformistes de Londres n'avaient jamais indiqué dans leurs cent et cent discours un remède aux maux dont ils se plaignaient. C'est dans les écrits de Durham qu'ils l'ont trouvé et ils en ont fait l'application tout d'abord, avec assez de gaucherie, dans leur propre gouvernement, vers 1843, puis mieux en 1848 et alors, y voyant un peu plus clair, ils nous ont gratifié de cette trouvaille qui nous appartenait. Il fallut se rendre à 1873 pour obtenir le complet développement du système.

Ce qui, après 1837 existait dans l'esprit de Lafontaine et Baldwin n'était pas bien vu en Angleterre, même parmi les libéraux ou réformistes, mais leurs chefs étaient moins obstinés ou encroutés qu'eux.

Ce qui avait existé dans nos cercles politiques en 1792 était encore une prétendue ignorance que l'avenir devait revendiquer comme une lumière tout en l'honneur des Canadiens. L'ignorance de 1792 et l'ignorance de 1838 ont joué un rôle superbe: la première en luttant contre les despotisme des bureaux oligarchiques, la deuxième en réclamant la pleine liberté politique.

Nous étions de niveau avec le siècle en 1792. Nous devancions la mère-patrie en 1838.

Vous me direz que, avant 1837 on ne parlait pas du gouvernement responsable. Je le sais bien. L'idée n'en était connu ni en Angleterre 1937. Durham s'en est emparée ici, mais c'est T.-Frederick Elliott, son premier secrétaire, qui la lui fit connaitre. Elliott était un homme de toute valeur. Il a fait le rapport que Durham a signé. Je tiens ce renseignement de George Futrove, l'un des employés qui travaillaient sous la dictée d'Elliott. Voyez dans "l'Histoire des Canadiens-Français", VII, 110-117, ce que dit Elliott de l'état politique du Bas-Canada.

Dans ce fameux rapport le mot "ignorance" a une portée assez étrange ou plutôt vague. Nous n'avions pas, il st vrai, la brillante instruction des universitaires de l'Europe, aucune colonie ne l'avait, mais nos journalistes, nos parlementaires valaient certainement ceux des Trois-Royaumes, et sur ce point, je ne recule pas d'une semelle, attendu que j'ai creusé le sujet avec attention, j'ai comparé j'ai vu l'ignorance de la presse de Londres, j'ai noté les errements et les préjugés des orateurs chez les Lords et dans les Communes; tout roula sur cette vieille conception que la colonie est une ferme éloignée de la ville que le propriétaire dirige à son avantage par des instructions envoyées au fermier et que celui-ci doit suivre à la lettre, sans y apporter de son initiative ni aucune idée d'améliorer son sort. C'est l'enfance de la politique coloniale, le bas de l'échelle dans un projet d'empire, le terre-à-terre des vues commerciales, c'est le mépris du colon, la morgue, le sens prétentieux de l'Européen, quel contraste avec ce que prêchaient nos journaux et nos orateurs!

Est-il à supposer que le mot "ignorance" pouvait s'adresser à la masse, au gros de la population du Bas-Canada? mais c'est frapper dans l'eau à coup d'épée. Où est-il le peuple instruit sur toute la surface du globe? Pas en Angleterre. Nulle part. Un peuple instruit? Cela ne s'est jamais vu.

Non! les lumières ne sont pas venues selon la marche du soleil en traversant l'Atlantique de l'Est à l'Ouest. Elles sont parties du milieu des ignorants pour aller éclairer le vieux mode caduc.

Soyons fiers d'avoir été sous le régime français comme plus tard sous le drapeau d'Albion une race policée. de moeurs honnêtes, des gens bien élevés, avant des goûts artistiques, jovial, de bonne compagnie et éducation puisque ce dernier terme exprime tout cela, pour le reste—l'instruction—les têtes solides ne manqueront pas plus à l'avenir que par le passé.

Benjamin SULTE.

CHASTETE ET FECONDITE

La religion sérieusement pratiquée impose à l'égoïsme la chasteté féconde. Les peuples chastes sont les peuples forts, ceux dont la population augmente rapidement.

Ecoutez cette opinion d'un libre penseur, Gulielmo Fviero, dans la Revue de Paris.

"Sans nous n apercevoir, peu à peu nous sommes en train de détruire la grande oeuvre de moralisation et de purification des moeurs, accomplie par le christianisme; nous revenons pas à pas au paganisme avec toutes ses commodités et tous ses dangers. Déjà en effet, nous voyons appaître ça et là, dans les pays et dans les classes les plus riches et les plus civilisées, la maladie mortelle qui a frappé les civilisations antiques: la stérilité. Les civilisations les plus florissantes de l'antiquité ont péri, entre autre causes, parce que, au moment où elles avaient atteint leur plein épanouissement la population a commencé à diminuer; ou parce qu'elles n'ont pas eu la force de réparer les pertes produites par quelque événement extraordinaire. Or, cette stérilité, qui fut leur faiblesse était due en partie à la licence des moeurs. L'amour ne reste fécond qu'à condition de se contenir et de se limiter. Parmi les causes qui ont rendu possible, dans les derniers siècles en Europe, une augmentation constante de la population, lente d'abord et toujours plus rapide ensuite, il faut sans doute compter aussi l'organisation de la famille et la discipline des moeurs, qui a été la grande oeuvre du christianisme. Mais actuellement, plus le monde se paganise et plus la stérilité reparaît dans les grandes villes surtout et dans les Etats les plus anciens et les plus riches".

L'éducation catholique est la gardienne de la santé et de l'hygiène. Aux Etats Unis, les catholiques ne forment que le treizième de la population, cependant ils forment quarante pour cent du total de l'armée et cinquante pour cent de la marine. L'école neutre, les sports à outrance, la vie matérielle produisent de nombreuses gens impropres au service militaire.

LA "DEFENSE"

Un nouveau journal français vient de paraître à Windsor, Ont., "La Défense". Voici le programme de cette feuille qui sera hebdomadaire et qui est fondée pour prendre la défense des intérêts de nos compatriotes de la province Ontarienne :

"Chaque fois que l'ennemi deviendra plus menaçant, que la persécution assombrira l'horizon. qu'il y aura une bataille à livrer contre l'apathie ou les préjugés de certains des nôtres ou contre la tyrannie ou l'injustice des puissants du jour, nous tâcherons d'être au poste pour lancer le cri de ralliement. Dans l'exécution de ce programme nous comptons beaucoup sur l'aide de la Providence, l'encouragement de nos compatriotes et de tous les hommes de bonne volonté, à quelque religion ou à quelque race qu'ils appartiennent. C'est pour l'Eglise et la Patrie que nous voulons vivre et rester constamment sur la brèche. Pour nous, la Patrie est le Canada et le Canada tout entier, le sol découvert et colonisé par nos ancêtres, la langue des aïeux et les traditions nationales; et pour conserver ce patrimoine qui nous a été légué, et par là rester profondément catholiques, nous ne saurions mieux faire que d'adopter comme devise et de mettre en pratique ces paroles du "Père Beaudoin" dans le testament qu'il a laissé à ses compatriotes : "Vivre pour défendre l'Eglise, notre race et notre langue."

"La période actuelle est une des plus graves que le Canada ait eue à traverser depuis la conquête. Le pays même est menacé dans son existence nationale. Jamais la haine et les préjugés à l'endroit des minorités ne se sont manifestés avec autant de violence. Pour nous, Canadiens-français de Kent et d'Essex, isolés comme nous le sommes au milieu de gens qui, trompés par des journaux préjugés, ne comprennent guère, pour la plupart, nos aspirations et notre mentalité, nous avons besoin de nous unir, de nous sentir un peu les coudes, pour résister à cette tourmente de fanatisme surchauffé et bien souvent irraisonné contre l'élément catholique et français"

"CHEZ NOS GENS"

Ce nouveau recueil de tableaux et récits du terroir canadien, par M. Adjutor Rivard, était depuis longtemps attendu des amateurs et du public. La première édition, coquettement faite pour bibliothèque, ainsi que pour cadeaux, souvenirs ou récompenses scolaires, en est aujourd'hui mise en vente par les éditeurs, l'Action Sociale Catholique, aux prix suivants : 40 sous l'unité, en librairie, et 45 sous, franco par la poste; $3.50 la douzaine et $27.00 le cent, frais d'expédition en plus.

Dans quelques semaines les éditeurs seront en mesure d'offrir le même volume gracieusement relié, à des conditions qui permettront d'en faire une récompense de haut goût aux écoliers canadiens pour les destributions de prix en fin d'année.

S'adresser au Secrétariat général des Oeuvres A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec.

THEATRES

Walker — Toute la semaine le public, amateur de belles scènes pourra entendre la delicieuse comédienne Elsa Ryan, dans "Out There". C'est un rire continuel et qui donne une idée du gai courage de nos soldats au front. Il y aura une matinée spéciale le Vendredi Saint et samedi.

Orpheum—Mademoiselle Ruth St-Denis sera la grande attraction du lundi de Pâques. Dance classique. Son mari est dans l'armée américaine, et elle paraîtra seule au théâtre cette année. C'est une artiste. Miss Flora Hogman, chant superbe. Jim Toney et Ann Norman, chants et acteurs comiques. Verce et Verci "A 20th Century Elopement" dans un aeroplane. And Rice, monologue. Sylvia Lloyd jouera avec des pigeons et d'autres oiseaux. Vues animées.

Dominion — La semaine prochaine Mary Pickford "Our Mary" et "Everybody Sweet Heart".

PETITES ANNONCES

A VENDRE—A Bon marché beaux pigeons qui ont gagné les premiers prix aux expositions. S'adresser à Sévère Beaulieu, 504, rue Desmeurons, Saint-Boniface. —20

M. Jos. Géard prendra possession de l'Htel C.N.R., à Ste-Anne-des-Chênes, le 1er avril prochain. Bonne pension et bonnes chambres toujours à la disposition du public voyageur. 19—20

Les abonnés de la bibliothèque du collège de Saint-Boniface sons priés de rapporter pour le 17 mars prochain les livres qu'ils ont entre les mains. Les livres pourront être redemandés après le 1er avril. —19

A LOUE—Deux maisons une sur la rue Thibault et l'autre sur la rue Dumoulin. S'adresser à l'Imprimerie du Manitoba, 42, avenue Provencher, St-Boniface.

ON DEMANDE—Une sténographe capable d'écrire le français et l'anglais correctement. S'adresser à 312 édifice McIntyre, Winnipeg. 18—20

Achetez un incubateur "Buckeye", de 60 à 600 oeufs. Vendus par Sévère Beaulieu, 504, rue Desmeurons, Saint-Boniface, Man. 12-16



Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi vendredi le 5 avril 1918, pour le transport de la poste de aS Majesté par contrat, pour quatre ans, comme requis. Entre Winnipeg, Saint-Boniface et Norwood ainsi que les boîtes dans les rues, etc. Devant commencer au bon plaisir du Maître Général des Postes.

On peut obtenir au bureau des postes de Winnipeg, Saint-Boniface et Norwood Grove les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Bureau des Postes

G. C. ANDERSON,
Surintendan·

AVIS

Les fermiers désirant des travaillants sont obligés d'envoyer leurs applications de suite à M. J. A. Bowman, Surintendant du Travail à Winnipeg, désignant quel sorte d'ouvrage et quand ils seront requis.

BUREAU CANADIEN DE VIVRES
par J. D. McGregor.